

de ces mesures en vue du «libre-échange» ne peut éliminer la série des barrières non tarifaires qui vont de la loi d'approvisionnement local jusqu'au contingentement saisonnier et au contingentement des produits industriels mous. C'est pourquoi il est peut-être peu réaliste, même en tenant compte des entretiens GATT, de considérer l'émergence de certaines tendances dans le commerce canado-américain comme équivalent en fin de compte à la création d'une vaste zone nord-américaine de «libre-échange», un objectif dont le Congrès a autorisé la mise à l'étude (avec le Mexique inclus) dans la Loi américaine sur le commerce de 1979. Il se peut donc qu'il y ait dans ce domaine une certaine liberté d'action grâce à l'utilisation que le Canada pourrait faire de ces barrières non tarifaires pour compenser, le cas échéant, les barrières américaines; il est d'ailleurs probable que l'on procédera dans chaque cas à une planification coordonnée puis à une entente afin de minimiser les effets de ces dernières s'il semble que cela soit dans l'intérêt d'un pays ou dans celui des deux.

Il est surprenant qu'étant donné le large volume des échanges commerciaux et des investissements qui a permis l'émergence d'une économie conjointe, on n'ait pas encore mis au point des mécanismes permanents permettant d'établir et de maintenir des méthodes communes d'information et de consultation (mais non administratives). Qui ne s'étonne de nos jours qu'on tarde tant à établir une commission économique mixte, alors que les raisons pour ce faire sont évidentes depuis longtemps.

A l'ensemble de cette interaction économique entre les deux pays, il faudrait ajouter les réussites importantes ainsi que les problèmes nouveaux concernant le Pacte de l'auto, sans oublier le rôle des multinationales américaines au Canada où leur présence domine les industries pétrolière et minière ainsi qu'une bonne partie de l'industrie secondaire. Il n'est guère étonnant que la vulnérabilité du Canada devant les États-Unis demeure un point sensible pour tous les partis politiques. Il est d'ailleurs difficile d'expliquer pourquoi les deux gouvernements n'ont pas encore entrepris la recherche de meilleures solutions permettant de jouir des avantages de la présence américaine sans en avoir les inconvénients, réels ou imaginaires, en établissant bilatéralement les mécanismes de consultation et de partage de l'information qui s'imposent. Il est certain que la triste condition de la recherche et du développement au Canada ainsi que la répugnance des sièges sociaux américains à encourager la recherche dans leurs filiales ont tout fait pour entretenir cette métaphore, «république miniature» qu'a employée le professeur H.E. English pour décrire la situation économique du Canada en Amérique du Nord. Cette situation se prolonge, bien sûr, au détriment de la recherche à long terme et de l'esprit d'initiative au Canada.

Finalement, toujours dans cet ordre d'idées, l'étrange politique de deux poids deux mesures que les États-Unis pratiquent envers le Canada dans le domaine des échanges commerciaux et des investissements peut se remarquer dans les efforts déployés pour appliquer aux filiales